

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 31 décembre 2005

(non vérifiés)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
Bilan consolidé
Au 31 décembre 2005
(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>31 décembre 2005</u>	<u>31 mars 2005</u>	<u>31 décembre 2004</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	81 473 724 \$	59 001 705 \$	50 799 060 \$
Montants exigibles au titre des opérations en cours	34 430	19 468	80 122
Locaux et matériel	4 991	4 040	3 415
Autres actifs	3 233	3 359	1 344
TOTAL DE L'ACTIF	81 516 378 \$	59 028 572 \$	50 883 941 \$
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	773 577 \$	279 430 \$	258 373 \$
Montant payables au titre des opérations en cours	130 058	147 488	28 878
Créditeurs et charges à payer	37 118	21 875	15 540
TOTAL DU PASSIF	940 753 \$	448 793 \$	302 791 \$
ACTIF NET	80 575 625 \$	58 579 779 \$	50 581 150 \$
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :			
Capital-actions (note 4)	-\$	-\$	-\$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	16 196 964	7 952 988	6 532 462
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 5)	64 378 661	50 626 791	44 048 688
ACTIF NET	80 575 625 \$	58 579 779 \$	50 581 150 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé des résultats
et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation
Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005
(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2005	2004	2005	2004
REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 6)	2 115 608 \$	3 152 582 \$	8 281 841 \$	3 584 793 \$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Salaires et avantages sociaux	7 832	3 911	18 103	9 958
Frais généraux	5 593	3 835	14 529	9 484
Honoraires de services professionnels et services-conseils	2 388	1 545	5 233	3 680
	15 813	9 291	37 865	23 122
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	2 099 795	3 143 291	8 243 976	3 561 671
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14 097 169	3 389 171	7 952 988	2 970 791
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	16 196 964 \$	6 532 462 \$	16 196 964 \$	6 532 462 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net
Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005
(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2005	2004	2005	2004
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	76 999 241 \$	44 215 482 \$	58 579 779 \$	32 795 346 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	6 298 734	6 490 627	25 261 097	18 447 055
Transferts au Régime de pensions du Canada	(4 822 145)	(3 268 250)	(11 509 227)	(4 222 922)
Bénéfice net provenant de l'exploitation	2 099 795	3 143 291	8 243 976	3 561 671
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	3 576 384	6 365 668	21 995 846	17 785 804
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	80 575 625 \$	50 581 150 \$	80 575 625	50 581 150 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé du portefeuille
Au 31 décembre 2005
(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur		
	31 décembre 2005	31 mars 2005	31 décembre 2004
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	21 196 590 \$	21 044 008 \$	20 828 124 \$
Placements sur les marchés privés	545 095	511 969	437 220
	21 741 685	21 555 977	21 265 344
Étranger			
Placements sur les marchés publics	21 492 266	12 646 146	11 108 380
Placements sur les marchés privés	3 474 914	2 393 996	2 015 539
	24 967 180	15 040 142	13 123 919
TOTAL DES ACTIONS¹	46 708 865	36 596 119	34 389 263
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2c)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	1 045 886	384 000	384 929
Placements immobiliers sur les marchés privés	3 495 759	638 200	616 359
Obligations indexées sur l'inflation	1 915 664	-	-
Placements en infrastructure sur les marchés privés	334 643	230 125	61 762
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL²	6 791 952	1 252 325	1 063 050
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Obligations (note 2d)	15 330 417	8 507 114	6 244 793
Titres du marché monétaire	11 837 166	12 066 774	8 728 720
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE³	27 167 583	20 573 888	14 973 513
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 2a)	397 603	240 168	176 445
Dividendes à recevoir	112 223	85 536	74 183
Intérêts courus	295 498	253 669	122 606
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS⁴	805 324	579 373	373 234
TOTAL DES PLACEMENTS	81 473 724	59 001 705	50 799 060
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dette sur les biens immobiliers (note 2c)	(674 350)	(241 752)	(240 006)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(99 227)	(37 678)	(18 367)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS⁵	(773 577)	(279 430)	(258 373)
PLACEMENTS NETS	80 700 147 \$	58 722 275 \$	50 540 687 \$

Le coût des placements s'établit comme suit :

¹Actions : 31 décembre 2005 – 39 929 398 \$; 31 mars 2005 – 32 140 629 \$; 31 décembre 2004 – 30 681 426 \$

²Placements à rendement réel : 31 décembre 2005 – 6 547 932 \$; 31 mars 2005 – 1 222 360 \$; 31 décembre 2004 – 1 053 996 \$

³Placements à revenu fixe de valeur nominale : 31 décembre 2005 – 27 382 338 \$; 31 mars 2005 – 20 613 699 \$; 31 décembre 2004 – 14 943 567 \$

⁴Sommes à recevoir sur les placements : 31 décembre 2005 – 407 877 \$; 31 mars 2005 – 339 677 \$; 31 décembre 2004 – 196 771 \$

⁵Passif liés aux placements : 31 décembre 2005 – 668 353 \$; 31 mars 2005 – 234 259 \$; 31 décembre 2004 – 235 828 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
État consolidé du portefeuille
Au 31 décembre 2005
(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2005		31 mars 2005		31 décembre 2004	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	29 554 383	\$ 36,7 %	27 668 469	\$ 47,1 %	26 497 741	\$ 52,4 %
Étranger	26 817 181	33,2	20 882 401	35,6	16 456 407	32,6
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ²	3 867 295	4,8	780 448	1,3	761 282	1,5
Infrastructure	334 643	0,4	230 125	0,4	61 762	0,1
Obligations indexées sur l'inflation ^{1,3}	3 480 213	4,3	-	-	-	-
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Obligations ³	15 601 480	19,3	8 749 337	14,9	6 360 639	12,6
Titres du marché monétaire ⁴	1 044 952	1,3	411 495	0,7	402 856	0,8
	80 700 147	\$ 100,0 %	58 722 275	\$ 100,0 %	50 540 687	\$ 100,0 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants.

² Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2c.

³ Comprend les intérêts courus à recevoir.

⁴ Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir.

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Les états financiers consolidés fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office au 31 décembre 2005. Ils ne comprennent pas certains actifs détenus par le RPC mais qui finiront par être transférés à l'Office. Les actifs détenus par le RPC qui ne sont pas encore transférés à l'Office consistent en un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, dont il est question à la note 2. L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ils comprennent la fraction proportionnelle de la juste valeur de l'actif, du passif et de l'exploitation des placements immobiliers privés dans des coentreprises.

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2005 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de la période courante.

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

La juste valeur est établie comme suit :

- (i) Le cours de clôture des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de perte de valeur permanente.
- (iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de variation importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur, sauf indication de perte de valeur permanente.
- (iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est établie d'après les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- (v) Les cours du marché représentent la juste valeur des obligations indexées sur l'inflation.
- (vi) Les cours du marché représentent la juste valeur des placements immobiliers publics.
- (vii) La juste valeur des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement d'instruments ayant des caractéristiques semblables et ajustés pour

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

tenir compte du caractère non négociable des obligations et des clauses de renouvellement de celles-ci.

- (viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, se rapproche de la juste valeur.

2. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office et qui lui sont actuellement transférés comme l'indique le paragraphe suivant.

Le *Régime de pensions du Canada*, la Loi et un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office (l'« accord ») prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004 et se terminera le 1^{er} avril 2007 (voir la note 2d). Au 31 décembre 2005, l'actif résiduel encore à transférer consiste en titres de créance d'une valeur totale d'environ 10,5 milliards de dollars au coût (20,1 milliards de dollars au 31 mars 2005; 23,7 milliards de dollars au 31 décembre 2004).

a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés pour reproduire le rendement d'actions canadiennes et étrangères et d'obligations étrangères indexées sur l'inflation pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre des paiements d'actions et d'obligations indexées sur l'inflation. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse ainsi qu'à des contrats de change à terme pour accroître ou réduire l'exposition souhaitée au marché des titres sous-jacents ou aux mouvements de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus s'établissent comme suit :

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2005		31 mars 2005		31 décembre 2004	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	7 473 001 \$	311 922 \$	5 918 228 \$	206 321 \$	5 090 252 \$	154 778 \$
Contrats à terme standardisés d'actions	2 474 529	(9 690)	6 061 262	(6 190)	3 594 971	(3 125)
Contrats de change à terme	3 364 351	(10 647)	2 093 348	2 359	1 361 261	6 425
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	1 531 465	6 791	-	-	-	-
Total	14 843 346 \$	298 376 \$	14 072 838 \$	202 490 \$	10 046 484 \$	158 078 \$

b) *Placements en actions de sociétés fermées*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements de l'Office. Pendant les périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005, des frais de gestion s'élevant respectivement à 25,0 millions de dollars et à 62,9 millions de dollars (19,6 millions de dollars et 48,5 millions de dollars respectivement pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2004) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés.

c) *Placements à rendement réel*

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés.

Les placements immobiliers sur les marchés privés sont détenus par une filiale en propriété exclusive et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 décembre 2005, la quote-part de la filiale dans ces placements comprend 3 495 759 \$ d'actifs (638 200 \$ au 31 mars 2005; 616 359 \$ au 31 décembre 2004) et 674 350 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (241 752 \$ au 31 mars 2005; 240 006 \$ au 31 décembre 2004) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,01 % et une échéance de deux à 22 ans.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

L'Office fait actuellement appel à la propriété directe et à des arrangements de sociétés en commandite pour investir dans de l'infrastructure. Ces placements constituent des participations dans des entités investissant dans de l'infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles. Les frais de gestion des placements en infrastructure sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant les périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005, les frais de gestion compris dans le capital avancé aux sociétés en commandite ont été nuls (néant et 1,1 million de dollars respectivement pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2004).

d) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 2 254 589 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été transférés au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2005.

Les titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires et achetés par le RPC avant 1998 sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de renouveler, à leur gré, ces obligations pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs des marchés financiers au moment du renouvellement. Les titres de créance non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

En juin 2005, l'accord a été modifié pour permettre à l'Office d'acquérir des titres de créance de remplacement directement auprès d'une province ou d'un territoire à l'échéance des titres de créances non négociables émis par les provinces et les territoires avant 1998, sous réserve de la conclusion d'un accord entre la province ou le territoire en cause et l'Office. La durée maximale de ces titres est de 30 ans, renouvellements compris. L'émetteur peut choisir de faire acheter par l'Office un ou plusieurs titres de créance de remplacement dont le principal ne dépasse pas celui du titre qui arrive à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces titres de créance de remplacement sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à l'émetteur de renouveler, à son gré, le titre de créance pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les titres de créance de remplacement sont également rachetables au gré des provinces ou des territoires avant leur échéance. Les ententes conclues entre l'Office et les provinces ou territoires en cause sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

Les échéances des obligations détenues par l'Office au 31 décembre 2005, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Échéance				
	D'ici un an	1 à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Obligations du gouvernement du Canada	698 579 \$	1 212 688 \$	18 976 \$	- \$	1 930 243 \$
Obligations des provinces et des territoires	866 235	4 266 310	2 603 814	5 663 815	13 400 174
Total	1 564 814 \$	5 478 998 \$	2 622 790 \$	5 663 815 \$	15 330 417 \$

e) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 décembre 2005, les placements de l'Office comprennent des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1 154 millions de dollars (1 423 millions de dollars au 31 mars 2005; 1 209 millions de dollars au 31 décembre 2004). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts est de 1 213 millions de dollars (1 496 millions de dollars au 31 mars 2005; 1 273 millions de dollars au 31 décembre 2004).

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 mars 2005; 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2004) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme. Au 31 décembre 2005, le total des montants tirés sur les facilités de crédit est nul (néant au 31 mars 2005; néant au 31 décembre 2004).

4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les transferts du Régime de pensions du Canada comprennent des titres de créance et des espèces.

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* et à l'accord mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des titres de créance d'État détenus dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivés à échéance et de ceux qui ont été rachetés, et des intérêts créditeurs que rapportent ces titres.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

L'Office a la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des prestations et des dépenses du RPC.

Pendant la période de trois mois terminée le 31 décembre 2005, un total de 6 298 734 \$ a été transféré à l'Office, dont 2 254 589 \$ en titres de créance, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 4 044 145 \$ en espèces. Pendant cette même période, un total de 4 822 145 \$ a été restitué au RPC pour répondre à ses besoins de liquidités.

Les transferts cumulatifs s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2005	31 mars 2005	31 décembre 2004
Transferts cumulatifs du RPC	82 556 848 \$	57 295,751 \$	48 271 610 \$
Transferts cumulatifs au RPC	18 178 187	6 668 960	4 222 922
Transferts cumulatifs nets du RPC	64 378 661 \$	50 626 791 \$	44 048 688 \$

6. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2c des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Périodes de trois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2005

(états non vérifiés)

(en milliers de dollars)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2005	2004	2005	2004
Actions	1 812 381 \$	2 923 228	7 445 737 \$	3 266 576 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(2 929)	(5 492)	(24 969)	(8 125)
	1 809 452	2 917 736	7 420 768	3 258 451
Placements à rendement réel	149 026	58 287	336 467	70 018
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(2 327)	(945)	(5 347)	(2 796)
	146 699	57 342	331 120	67 222
Revenu fixe nominal	159 457	177 504	529 953	259 120
Revenu de placement, net des frais de gestion externe ¹	2 115 608 \$	3 152 582	8 281 841 \$	3 584 793 \$

¹Comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin du trimestre, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs, ainsi que le revenu d'exploitation provenant des placements immobiliers effectués sur les marchés privés, net des frais de gestion externe des placements.

7. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2005, ces engagements restants totalisent 7,3 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars au 31 mars 2005; 4,7 milliards de dollars au 31 décembre 2004).

Au 31 décembre 2005, l'organisme a pris des engagements de 26,0 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 mars 2005; 14,5 millions de dollars au 31 décembre 2004) au titre de baux sur les neuf prochaines années.

8. GARANTIES ET INDEMNITÉS

L'Office fournit des indemnités à ses dirigeants, à ses administrateurs et, dans certaines circonstances, à diverses contreparties. L'Office peut être obligé d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle des conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.